

la France et le Canada, signée en janvier 1997 lors de la visite du Premier ministre Jean Chrétien, ainsi que le Programme d'action, signé en décembre 1998 lors de la visite au Canada du Premier ministre Lionel Jospin, le reconnaissent. Tous deux ont pour objectif d'augmenter les échanges entre les deux pays et d'approfondir la coopération bilatérale et multilatérale.

B. Un des moteurs de l'Union européenne

La France est l'un des membres prédominants de l'Union européenne. Les liens économiques étroits entre les pays membres de l'Union permettent aux exportateurs canadiens de profiter du système communautaire. Les entreprises faisant affaire en France ont un accès facilité vers le marché européen et, réciproquement, des activités dans un autre pays de l'Union permettent d'atteindre plus facilement le marché français.

Au niveau géographique, la France peut aisément être considérée comme une porte d'entrée de l'Europe. Elle est située au carrefour des réseaux de transports européens et le train à grande vitesse (le TGV) donne accès à la plupart des grandes capitales européennes en moins de quatre heures.

Les barrières de communication avec la France sont amoindries puisque le Canada a la chance de partager l'une de ses langues officielles avec elle.

L'Union européenne est peuplée de 370 millions d'habitants et a un PIB équivalent à celui des États-Unis. Elle constitue un marché digne d'intérêt, les règlements douaniers permettant la libre circulation des marchandises. Les taux de douanes communs facilitent l'évaluation des coûts pour les exportateurs canadiens. L'avènement de l'euro a simplifié les opérations de change et diminué les coûts et incertitudes. Par ailleurs, les produits reconnus conformes aux règlements de l'Union par les autorités françaises n'ont plus qu'à satisfaire les éventuels règlements locaux ou nationaux pour pouvoir intégrer le marché d'un des 14 autres pays membres de l'Union.

